

## **AMENDEMENTS AU PROJET DE LOI NO 7 : LOI VISANT À RÉDUIRE LA BUREAUCRATIE, À ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DE L'ÉTAT ET À RENFORCER L'IMPUTABILITÉ DES HAUTS FONCTIONNAIRES**

Le 5 novembre 2025, la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de l'Efficacité de l'État et présidente du Conseil du trésor présentait à l'Assemblée nationale le projet de Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires (ci-après, le projet de loi).

Ce projet de loi s'inscrit dans le contexte du plan de retour à l'équilibre des finances publiques d'ici l'exercice 2029-2030 et présente différentes mesures permettant une réorganisation de structures et d'activités de l'État, l'assouplissement de processus et la mutualisation de ressources ainsi qu'un resserrement de l'imputabilité des hauts fonctionnaires.

En marge de l'étude détaillée qui se poursuit depuis le 5 décembre 2025, de nouvelles opportunités d'allègement et d'optimisation ont émergées sur les sujets suivants :

- Financement du Fonds Accès Justice par le Fonds d'études notariales et le Fonds d'études juridiques;
- Assujettissement du personnel de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse à la Loi sur la fonction publique;
- Centre d'acquisitions gouvernementales – Leviers juridiques;
- Délégation des pouvoirs et fonctions du ministre des Transports du réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec à Mobilité Infra Québec.

Ces amendements sont issus de recommandations formulées par les ministères et organismes.